

Paris, le 20 septembre 2010

La diversité au cœur des universités : la réussite et l'excellence pour tous

Le jeudi 16 septembre 2010, la Conférence des présidents d'université a organisé un séminaire sur la diversité dans les universités. Il a été l'occasion de rappeler la place essentielle des universités au sein de l'enseignement supérieur français, en termes d'accueil et de réussite de tous les étudiants, quelles que soient leurs origines, leur niveau ou leurs ambitions.

Un état des lieux des pratiques innovantes en matière de diversité dans les établissements a été dressé qui a fait ressortir que la prise en compte de la diversité dans les universités existait depuis longtemps. Les présentations ont aussi permis de souligner que l'offre mise en place, notamment en matière d'adaptation des étudiants, est de plus en plus riche et inventive.

Bernard Hugonnier, directeur adjoint de l'éducation à l'OCDE, a également apporté un éclairage international sur la notion de diversité dans les formations d'enseignement supérieur des pays de l'OCDE et a formulé quelques recommandations issues des observations de l'OCDE.

Un débat sur ces notions a ensuite eu lieu avec la salle.

Ce séminaire s'est clôturé par la signature de la convention relative à la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence par le Président de la CPU, Lionel Collet, la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse et le Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances Yazid Sabeg.

Cette convention réaffirme la vocation de l'université à accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent et à leur offrir des parcours diversifiés permettant leur l'insertion professionnelle. Le défi n'est donc pas uniquement de permettre l'accès de tous à l'enseignement supérieur mais surtout de favoriser la réussite des étudiants dans leurs études, qu'ils soient en situation d'échec ou de réussite, et quelle que soit leur origine.

La convention poursuit donc plus spécifiquement quatre objectifs :

- mieux informer les élèves sur les possibilités de poursuite d'études à l'université,
- mettre en place des outils afin de mieux adapter l'offre de formation et les dispositifs de suivi et d'aide à la réorientation,
- multiplier les passerelles entre les différentes formations de niveau Licence
- préparer enfin à l'insertion professionnelle, en améliorant notamment le suivi des stages.

L'ensemble du dossier et des fiches expériences mis à disposition lors du séminaire, ainsi que la convention signée, seront mis en ligne sur le site Internet de la CPU dès le mercredi 22 septembre.

<p>Contact presse : Pôle Communication – 01 44 32 92 45 Contact chargée de mission : Clotilde Marseault – 01 44 32 91 91</p>
--